

COMMUNIQUE DE PRESSE

30 juin 2020

MEESCHAERT AM PRESENTE SA POLITIQUE DE SORTIE DU CHARBON ET ANNONCE SON DESINVESTISSEMENT DES ENTREPRISES CONCERNEES

Consciente de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique et de la responsabilité qu'elle porte en tant qu'investisseur, Meeschaert AM annonce son désinvestissement des entreprises impliquées dans l'exploitation de mines de charbon thermique. La société gestion franchit une nouvelle étape importante dans ses engagements en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et renforce ainsi sa prise en compte des risques climatiques dans ses stratégies d'investissement.

- **Opérer une transition la plus juste possible**

La politique de sortie du charbon de Meeschaert AM exclut toute entreprise exploitant des mines de charbon thermique¹, les entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales à charbon², ainsi que les producteurs d'électricité ayant un mix énergétique trop exposé au charbon et/ou n'ayant pas planifié leur sortie du charbon.

L'approche adoptée pour les producteurs d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition de leur mix énergétique, mais aussi de la localisation des centrales à charbon qu'ils opèrent, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Dès lors, Meeschaert AM souhaite renforcer le dialogue et l'engagement auprès des entreprises exploitant les centrales à charbon afin qu'elles anticipent et planifient d'ici janvier 2021 la fermeture de leurs centrales. Dans le cas contraire, Meeschaert AM suspendra tout nouvel investissement. Meeschaert AM veillera à la bonne exécution des plans de sortie du charbon, par la fermeture et non la cession des centrales, et par la mise en place d'un accompagnement des salariés et des communautés locales.

La société de gestion se réserve la possibilité d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises concernées.

« Nous souhaitons montrer que notre politique de sortie du charbon est à la fois concrète et engageante. Nous avons d'ores et déjà exclu de l'ensemble des portefeuilles les entreprises impliquées dans l'exploitation minière de charbon et dans de nouveaux projets de centrales. Cette politique est construite dans une démarche de dialogue avec les entreprises concernées et nous suivrons attentivement la mise en œuvre de ces plans de sortie du charbon, dans le respect des parties prenantes : gouvernement, salariés et communautés locales » affirme Aurélie Baudhuin, directeur de la recherche ISR de Meeschaert AM.

¹ N'étant pas destiné à des industries telles que l'aciérie où le charbon est difficilement substituable à l'heure actuelle.

² Source : Global Coal Exit List (Urgewald).

- Une analyse détaillée et robuste des entreprises

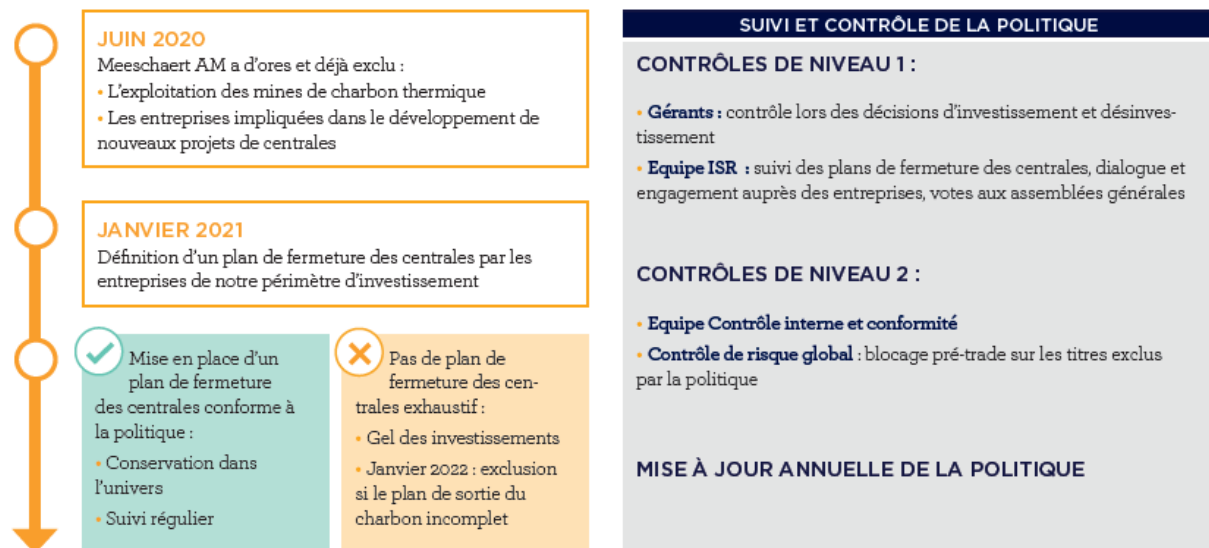


Cette politique a pour but la sortie totale et définitive du charbon et s'inscrit dans le cadre de l'objectif de l'Accord de Paris et du scénario défini par le GIEC pour limiter le réchauffement climatique. Cette politique sectorielle du charbon s'applique aux actifs gérés en direct par Meeschaert AM et cible le charbon thermique et les acteurs impliqués dans l'extraction et l'utilisation de celui-ci.

Par conséquent, la stratégie climatique de chaque entreprise est analysée et, en premier lieu, la définition d'un plan exhaustif de fermeture des centrales à charbon :

- Horizon de fermeture fixé : avant 2030 dans les pays de l'OCDE et avant 2040 pour le reste du monde
- Sortie du charbon : stratégie qui prévoit la fermeture et non la cession des centrales
- Accompagnement social : mesures mises en œuvre pour préserver les emplois et les mesures compensatoires pour ne pas affecter le tissu économique local.

- Mise en œuvre de la politique de sortie du charbon



Vous trouverez le détail la politique de sortie de charbon sur le site ISR de [Meeschaert AM](#).

A propos de Meeschaert AM

Créé en 1935, le groupe Meeschaert représente près de 6 milliards d'euros d'actifs gérés et sous surveillance. Il s'organise en quatre pôles : la gestion privée, le family office, la gestion d'actifs et le private equity. Le groupe est présent en France, dans les villes de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Paris, Strasbourg et Toulouse, et aux Etats-Unis, à New York.

Meeschaert AM gère 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2019 et exerce ses compétences dans les gestions actions, taux, convertibles, flexibles et de rendement absolu en utilisant des supports d'investissement très variés. Avec le premier fonds ISR français créé en 1983, Nouvelle Stratégie 50, Meeschaert AM est pionnière des gestions éthiques. Depuis, elle renforce sa démarche en co-construisant, avec ses clients, des approches plus spécifiques. Après la publication, en juillet 2019, des premières empreintes eau, alimentation et sociale des fonds MAM Transition Durable Obligations et MAM Transition Durable Actions, Meeschaert a réalisé en 2020 l'empreinte océans de ces deux fonds ainsi que l'empreinte croissance et emploi du fonds MAM France PME. Sa dernière action en matière d'ISR est le dépôt, avec 11 investisseurs, d'une résolution climat lors de l'assemblée générale de Total en mai 2020.

Contacts presse

Citigate Tom Ruvira / Yoann Besse - Tél. +33 (0)1 53 32 84 73 / +33 (0)1 53 32 78 89
tom.ruvira@citigatedewerogerson.com / yoann.besse@citigatedewerogerson.com

Groupe Meeschaert Nathalie Cuvelier / Christophe Sanchez - Tél. +33 1 53 40 20 20
ncuvelier@meeschaert.com / csanchez@meeschaert.com